

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319964-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 24 octobre 2023

Publié le 25 octobre 2023

Notifié le 18 octobre 2023

Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 09 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Julien GOKEL, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD.

OBJET : Interventions départementales dans le domaine de l'Environnement

Vu le rapport DRE/2023/309

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour leur programme d'activités 2023 :
 - o 3 000 € au Centre d'Education Nature du Houtland (CENH),
 - o 15 000 € à l'association des Eclaireuses et Eclaireurs de France – Base du Parc à Morbecque,
- d'imputer les dépenses correspondantes, soit 18 000 € sur l'opération 23005OP008.

DECIDE à la majorité :

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour leur programme d'activités 2023 :
 - o 2 000 € à l'association des Lieutenants de Louveterie du Nord,
 - o 2 000 € à l'Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés (APANGA).
 - d'imputer les dépenses correspondantes, soit 4 000 € sur l'opération 23005OP008.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 36.

45 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame ROUSSELLE (porteuse du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY) et Monsieur BAUDOUX.

Vote intervenu à 19 h 39.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 24

Absents sans procuration : 11

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat des votes :**Concernant les propositions relatives aux subventions au Centre d'Education Nature du Houtland (CENH) et à l'association des Eclaireuses et Eclaireurs de France – Base du Parc à Morbecque**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	71
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	71 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Concernant les propositions relatives aux subventions à l'association des Lieutenants de Louveterie du Nord et à l'Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés (APANGA)

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	71
Majorité des suffrages exprimés :	36
Pour :	65 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION	CENTRE D'EDUCATION NATURE DU HOUTLAND (CENH)	
	<i>statuts</i>	Association Loi 1901
	<i>date de création</i>	1994
	<i>siège social</i>	Chemin de Rubrouck – 59470 WORMHOUT
	<i>Présidente</i>	Madame Dominique GORNY
	<i>salariés</i>	8
	<i>adhérents</i>	21

AIRE D'INFLUENCE	Nord
-------------------------	-------------

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	Education – sensibilisation à l'écologie
---------------------------	---

DOMAINE D'INTERVENTION	Public concerné	scolaires		péri-scolaire	tout public	organismes publics ou privés
		primaires	collèges			
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	Accueil de centres de loisirs en séjour			x		
	Accueil de classes vertes	x	x			
	Accueil de groupes organisés pour tout projet d'éducation nature				x	x
	Aide à l'organisation de formations, conférences, stages, débats, expositions et animations					x
	Actions de sensibilisation à l'environnement				x	

OBJET DE LA SUBVENTION 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP action	Montant sollicité	% BP action
	<p>Reconnecte-toi à la nature ! Permettre à des personnes isolées de se reconnecter avec la nature et de se connecter aux autres personnes en créant un lien social. MECS AFEJII Wormhout 8 à 10 ados mineur en difficulté CADA AFEJII Dunkerque : personne en demande d'asile, groupe parents et enfants Mission locale Entreprendre Ensemble CCHF : insertion sociale 10 jeunes adultes</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre un moment de reconnexion à la nature - Prendre du temps pour soi sans connexion virtuelle - Créer du lien social - Prendre conscience de sa part d'écocitoyenneté - Découvrir les Espaces Naturels du Nord - Découverte des métiers de l'environnement <p>Lieux : 10 animations sur 5 ENN et au CENH. L'idée étant de pouvoir retourner seul sur les sites en famille ou avec la structure d'accompagnement.</p>	9 000 €	8 000 €	89%

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2023 (en euros)	DEPENSES		RECETTES	
	Achats	53 600	Vente de produits finis	255 250
	Service extérieur	10 100		
	Autres service extérieur	6 500	Subventions :	
	Impôts et taxes	6 000	- DREAL	2 000
			-FDVA	2 250
	Charges de personnel	160 000	-ADEME	5 000
			- Département du Nord	8 000
	Dotation aux amortissements	50 000	- Communauté de Communes des Hauts de Flandre	3 000
			- Commune de WORMHOUT	2 000
			- Aides privées	8 000
			Autres produits de gestion courante :	
			-Cotisations	700
	TOTAL	286 200	TOTAL	286 200

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	Année	Sollicité	Attribué
		2021	3 000 €	3 000 €
		2022	3 000 €	-

MONTANT PROPOSE 2023	3 000 € (33 % du BP de l'action et 1,05 % du BP de la structure)
-----------------------------	---

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION	ASSOCIATION DES ÉCLAIREUSES ET ÉCLAIREURS DE FRANCE BASE DU PARC À MORBECQUE	
	<i>statuts</i> <i>date de création</i> <i>adresse</i> <i>siège social</i> <i>Responsable</i> <i>salariés</i>	Association Loi 1901 1911 BP 70225 – 59524 HAZEBROUCK CEDEX 12 place Georges Pompidou - 93167 NOISY LE GRAND CEDEX Rachel LATRECH Responsable du Comité de Gestion de la Base EEDF du Parc. 6 équivalents Temps Plein (hors animateurs vacataires et CDD accroissement d'activités)

AIRE D'INFLUENCE	Régionale
-----------------------------	-----------

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	« Action écocitoyennes tout au long de la vie »
	<p>Au service du projet éducatif des Eclaireuses Eclaireurs de France, la Base EEDF du Parc se veut être une structure porteuse et motrice d'actions en faveur de l'environnement et de la préservation de la nature. Son programme 2023 « Dès aujourd'hui, tous acteurs de l'écocitoyenneté » s'inscrit dans les objectifs généraux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immerger les publics dans la nature pour leur permettre d'observer, d'interpréter, de comprendre, mais aussi d'acquérir des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire. • Sensibiliser tous les publics à l'urgence environnementale dans leur temps de loisirs pour permettre à tous d'agir de manière réfléchie et responsable. • Mobiliser les habitants autour de la biodiversité sur une action prioritaire : la restauration et la réouverture du milieu sur sa zone Pole nature, lieu de biodiversité. <p>Ces objectifs sont déclinés pour l'année 2023, en deux actions reliées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Secteur Actions écocitoyennes. ▶ Secteur Education à l'Environnement.

DOMAINE D'INTERVENTION	Public concerné	scolaires		péri- scolaire	tout public	Organismes publics ou privés
		primaires	collèges			
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	Organisation de journées et de séjours nature	x	x	x		x

OBJET DE LA SUBVENTION 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP action	Montant sollicité	% BP action
	Actions éco-citoyennes :			
	Réouverture et restauration d'un milieu naturel au coeur des Flandres intérieures, lieu support à l'accueil d'actions éducatives. En 2023, cette action consistera en l'ouverture en lumière et la réoxygénation de la zone humide (coupe des arbres au niveau des berges (premier cercle), entretien de l'îlot central) et la rénovation des pontons d'observation. Mise ne œuvre de ces actions par le biais de chantiers inter-associatifs sur la période de l'automne 2023.	157 200 €	10 000 €	6,4 %
	Environnement et publics (interventions socio-éducatives)			
La nature au cœur des interventions socio-éducatives en direction des publics sensibles : jeunes en situation de handicap, jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, jeunes en situations difficiles, ...	267 200 €	5 000 €	1,9 %	
	Total	424 400 €	15 000 €	3,5 %

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2023 (en euros)	DEPENSES		RECETTES	
	Achats, consommations	239 568	Participation aux activités	753 004
Services extérieurs	29 470	Dons reçus	1 200	
Autres charges externes	90 741	Subventions :		
Impôt et taxes	12 000	- Subventions nationales	210 000	
Charges de personnel	521 979	- Département du Nord	15 000	
Autres charges de gestion courantes	188 915	- FONJEP	21 159	
Dotations	75 000	Insuffisance	157 310	
	TOTAL	1 157 673	TOTAL	1 157 673

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	Année	sollicité	attribué
		2021	15 000 €	15 000 €
		2022	15 000 €	15 000 €

MONTANT PROPOSE EN 2023	15 000 € (3,5% du BP action et 1,3 % du BP de la structure)
--------------------------------	--

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU NORD		
ASSOCIATION	<i>statuts</i> <i>date de création</i>	Association Loi 1901 812 puis 1797
	<i>adresse</i>	1 route de St Omer – 59380 SOCX
	<i>Président</i>	Bernard ANDRIES
	<i>Bénévoles</i>	16 lieutenant de louveterie sur le département du Nord

AIRE D'INFLUENCE	Département du Nord
-----------------------------	----------------------------

OBJECTIFS GENERAUX	<p>Les lieutenants de louveterie sont des personnes privées, collaborateurs bénévoles de l'administration, qui exercent des missions de service public. Nommés tous les cinq ans par le préfet, ils exercent trois grands types de mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ils concourent à la destruction et la régulation des animaux susceptibles de causer des dégâts et des dommages ainsi qu'à l'atteinte à la sécurité publique, - ils sont assermentés et ont qualité pour constater, dans les limites de la circonscription qui leur est fixée, les infractions à la police de la chasse, - ils sont les conseillers techniques de l'administration (DDTM du Nord) sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage et organisent pour son compte, les chasses et les battues administratives. <p>Bilan saison 2021/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 241 demandes - 210 interventions - 1106 actes de régulation - 23 937 km parcourus
-------------------------------	--

OBJET DE LA SUBVENTION 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP structure	Montant sollicité	% BP structure
	Appui global à l'association et aux interventions réalisées sur les Espaces Naturels du Nord dans le cadre de la régulation des sangliers.	15 048 €	2 000 €	13 %

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2023 (en euros)	DEPENSES		RECETTES	
	Assurances	400	Cotisations	1 600
Protection juridique	168	Dons des louvetiers (indemnisations kilométriques)	8 160	
Cotisations nationale et régionale	580	Dons des louvetiers (frais de munitions)	3 298	
Frais timbres et repas	1 675	Subvention Département du Nord	2 000	
Indemnités kilométriques	8 160			
Munitions	4 065			
TOTAL	15 048	TOTAL	15 048	

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	Année	sollicité	attribué
		2021	2 000	2 000
		2022	2 000	2 000

MONTANT PROPOSE EN 2023	2 000 € (13% du budget de la structure).
--------------------------------	---

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION	ASSOCIATION DES PIÉGEURS AGRÉÉS DU NORD ET DES GARDES ASSERMENTÉS (APANGA)	
	<i>statuts</i>	Association Loi 1901
	<i>date de création</i>	Mars 1998 puis 2001
	<i>adresse</i>	855 rue du Ghien - 59310 BEUVRY LA FORET
	<i>Président</i>	Pierre BONTE
	<i>Adhérents</i>	Entre 1 800 et 1 900 adhérents et bénévoles

AIRE D'INFLUENCE	Département du Nord
-----------------------------	----------------------------

OBJECTIFS GENERAUX	<p>L'APANGA regroupe l'ensemble des piégeurs agréés et les gardes assermentés sur le département du Nord.</p> <p>Les objectifs de l'association sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la promotion du piégeage et de ses techniques les plus récentes, en incitant les piégeurs à réguler davantage les nuisibles en respectant la législation en vigueur, - l'assistance technique et juridique pour les piégeurs agréés et gardes particuliers assermentés adhérents, - la défense des intérêts des piégeurs et des gardes, rétrocession de matériels de piégeage et de garderie. <p>Les interventions concernent essentiellement les particuliers mais aussi les professionnels pour des dégâts souvent importants dans les habitations, les élevages, les sites industriels, ...</p> <p>Le piégeage concerne essentiellement les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD).</p> <p>Des partenariats existent avec les collectivités pour la régulation des rats musqués et l'APANGA intervient aussi pour préserver les cultures des corvidés.</p> <p>L'APANGA contribue aux recherches sanitaires en lien avec les laboratoires départementaux.</p>
-------------------------------	--

OBJET DE LA SUBVENTION 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP structure	Montant sollicité	% BP structure
	<p>Le Département soutient l'association pour 2 axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui au piégeage sur les propriétés départementales (ENN et délaissés de voirie départementale) : information et interventions éventuelles sur les propriétés suite à des dégâts constatés à l'extérieur ou sollicitation pour du piégeage sur les sites ENN. - Soutien au piégeage sur le territoire départemental et appui aux particuliers. 	54 200 €	2 000 €	4 %

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2023 (en euros)	DEPENSES		RECETTES	
	Achats pièges	9 000	Adhésions et cotisations	25 000
	Cotisations	4 500	Ventes diverses	5 000
	Autres achats	4 100	Convention Scarpe-Escaut	1 200
	Frais de gestion	9 000	Conventions de partenariat	14 000
	Frais d'impression	16 000	Subvention Fédération des Chasseurs	7 000
	Frais de manifestation	10 000	Subvention Département du Nord	2 000
	Divers	1 600		
	TOTAL	54 200	TOTAL	54 200

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	Pas de sollicitation les années précédentes
------------------------------------	---

MONTANT PROPOSE EN 2023	2 000 € (4 % du BP de la structure)
--------------------------------	---

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 09 octobre 2023

OBJET : Interventions départementales dans le domaine de l'Environnement

Dans le cadre de la politique Nord durable, en particulier de son engagement 3, visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et les puits de carbone, le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations et organismes environnementaux pour 2023.

Les demandes de subventions, formulées par les associations et organismes environnementaux, répondent aux objectifs suivants de la politique départementale en faveur de l'environnement :

- éducation à l'environnement auprès de tous les publics,
- animation des sites Espaces Naturels du Nord (ENN) départementaux ou confiés en gestion,
- expertise scientifique et amélioration de la connaissance du patrimoine naturel départemental,
- appui à la gestion des sites ENN.

Les montants des subventions attribuées et proposées sont récapitulés dans le tableau repris ci-dessous et l'ensemble représente un montant total de 22 000 €.

Associations environnementales		Subvention départementale	
		attribuée en 2022 (en €)	proposée en 2023 (en €)
Associations environnementales			
1	CENH (Centre d'Education Nature du Houtland)	0 ⁽¹⁾	3 000
2	Base EEDF de Morbecque	15 000	15 000
Autres			
3	Association des Lieutenants de Louveterie du Nord	2 000	2 000
4	APANGA (Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés)	/ ⁽²⁾	2 000
TOTAL		17 000	22 000

⁽¹⁾ le dossier de subvention ne correspondait pas aux attentes du Département

⁽²⁾ pas de dossier de demande de subvention.

Chacune de ces structures fait l'objet d'une fiche détaillée (annexes 1 à 4 du présent rapport).

Ces subventions viennent compléter des subventions déjà attribuées lors de la réunion du Conseil départemental du 26 juin 2023 (DRE/2023/249).

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour leur programme d'activités 2023 :
 - o 3 000 € au Centre d'Education Nature du Houtland (CENH),
 - o 15 000 € à l'association des Eclaireuses et Eclaireurs de France – Base du Parc à Morbecque,
 - o 2 000 € à l'association des Lieutenants de Louveterie du Nord,
 - o 2 000 à l'Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés (APANGA).

- d'imputer les dépenses correspondantes, soit 22 000 € sur l'opération 23005OP008.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP008	23005E15	300 000 €	277 480 €	22 000 €

Patrick VALOIS
Vice-Président